

COMMISSION PARITAIRE DE SUIVI

AGEFOS PME - CGM

DU 12/04/2016

COMPTE-RENDU

Présents : 4

Collège employeurs : 2

CSNP

Philippe BOSSEBOEUF

UNIIC

René ANELOT

Collège salariés : 2

FILPAC CGT

Roger LECOMTE

FO Livre

Michel BARRE

Absent : 0

Collège employeurs : 0

Collège salariés : 0

Assistaient à la réunion :

Directeur :

Bernard TRICHOT

Resp. Administ. et Financière :

Evelyne MOUCHARD

Assistaient à la réunion :

Resp. Coord. du Service administratif :

Maramia BEGUILTE

Resp. Projets et partenariats :

Karine BRUNEL



La séance est ouverte à 11h00 par le Président Roger LECOMTE.

Approbation du compte-rendu de la CPS du 16/03/2016

Le projet de compte-rendu de la réunion de la CPS du 16 mars 2016 est adopté à l'unanimité.

Situation de la trésorerie à fin mars 2016.

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée de la situation de la trésorerie générale au 31 mars 2016. Principaux postes commentés :

<u>Trésorerie au 31/03/2016</u> :	24 943 406 €
Décaissements TTC du 1 ^{er} au 7/04/2016 :	- 140 974 €
Encaissements TTC du 1 ^{er} au 7/04/2016 :	196 453 €
<u>Trésorerie prévisionnelle au 8/04/2016</u> :	18 117 687 €
<i>EFF au 31/03/2016 dénouement 2015</i>	1 757 495 €
<i>EFF au 31/01/2016 dénouement 2016-2017</i>	3 337 276 €
<i>Total dénouement EFF</i>	5 094 771 €

E. MOUCHARD présente la situation de trésorerie qui intègre dorénavant les nouvelles sections comptables issues de la loi du 5 mars 2014 (Conventionnelle, CPF, Volontaire), elle précise que ces chiffres ne peuvent être comparés à ceux de l'exercice précédent mais constate une progression de 3 794 k€. Cette augmentation est essentiellement liée à la collecte de nouvelles contributions.

Par ailleurs, elle indique les montants à reverser d'une part au FPSPP (2 229 184 €) et d'autre part au FONGECIF (2 589 474 €).

Pour conclure, l'analyse détaillée des EFF révèle que ceux-ci sont en baisse par rapport à l'année précédente (-850 k€) pour le plan de formation. En effet, cette baisse s'explique par l'apurement des EFF et par le retard constaté sur les engagements au cours du premier trimestre 2016.

Point sur la collecte des contributions à la formation professionnelle continue au titre de la masse salariale 2015

E. MOUCHARD procède à la lecture commentée des différents tableaux de bord qui analysent la collecte des contributions arrêtée au 8 avril 2016.

Collecte globale : la collecte « encaissée » affiche un total de 23 821 782 €, soit 18 934 512 € pour la collecte « gérée » (hors CIF et FPSPP). Les contributions issues de dispositifs conventionnels représentent 46% des fonds gérés par CGM.

4 041 entreprises adhérentes (-7%), employant 51 100 salariés (-7%) pour une masse salariale brute de 1.591 Mrd € (4%).

Imprimerie : la collecte « gérée » affiche un total de 15 890 728 €, soit 8.042 M€ pour les dispositifs légaux, 6.275 M€ pour les dispositifs conventionnels et 1.571 M€ de versements volontaires.

3 021 entreprises adhérentes, employant 40 319 salariés pour une masse salariale brute de 1,278 Mrd €.

RBD : la collecte « gérée » affiche un total de 411 222 €, soit 234 000 € pour les dispositifs légaux, 174 000 € pour les dispositifs conventionnels.

90 entreprises adhérentes, employant 1 371 salariés pour une masse salariale brute de 37,6 M€.

Routage : la collecte « gérée » affiche un total de 1 657 816 €, soit 903 k€ pour les dispositifs légaux, 527 k€ pour les dispositifs conventionnels et 225 k€ de versements volontaires.

251 entreprises adhérentes, employant 4 938 salariés pour une masse salariale brute de 146 M€.

Sérigraphie : la collecte « gérée » affiche un total de 639 227 € (pas de dispositifs conventionnels), dont 58 k€ de versements volontaires.

424 entreprises adhérentes, employant 3 274 salariés pour une masse salariale brute de 90 M€.

Autres secteurs de la communication : la collecte « gérée » affiche un total de 335 518 € (pas de dispositifs conventionnels), dont 90 k€ de versements volontaires.

255 entreprises adhérentes, employant 1 198 salariés pour une masse salariale brute de 39 M€.

L'analyse entre le budget (20 620 k€) et le réel (21 874 k€) fait apparaître un écart positif de 1 254 k€, soit +6%. E. MOUCHARD précise que le budget n'a pas pris en compte les dispositions d'un accord de branche dans le secteur du routage (+577 k€).

Différents camemberts détaillent la collecte selon différentes entrées :

- 84% des fonds gérés proviennent du secteur Imprimerie (9% du Routage, 3% de la Sérigraphie, 2% de la RBD, 2% des autres secteurs),
- 75% des entreprises adhérentes sont issues du secteur Imprimerie (10% Sérigraphie, 6% Routage, 2% RBD, 6% autres secteurs),
- 79% des salariés sont employés dans le secteur Imprimerie (10% Routage, 6% Sérigraphie, 3% RND, 2% autres secteurs),
- 75% des entreprises emploient moins de 10 salariés (21% de 10 à 49 salariés, 3% de 50 à 99 salariés, 2% de 100 à 299 salariés, 0,2% 300 salariés et plus),
- 38% des salariés travaillent dans une entreprise de 10 à 49 salariés (20% dans -10 salariés, 17% dans 100 à 299 salariés, 16% dans 50 à 99 salariés, 9% dans 300 et +),
- 26% des fonds proviennent de contributions conventionnelles (24% de la Professionnalisation, 16% du Plan de formation, 14% du CPF, 10% de la contribution de service, 10% de versements volontaires).

En complément d'information, E. MOUCHARD informe des résultats de collectes opérées pour le compte de l'IDEP :

- Fonds pour le développement des bassins d'activité régionaux dans les industries graphiques : 1 408 384 €. Ce résultat présente un recul de 8% par rapport à la collecte 2015 (1 578 k€), lié au recul du nombre d'adhérents, 2 925 entreprises contre 3 382 en 2015 (soit -14%).
- Dialogue social et revitalisation des bassins graphiques : 485 660 €. Ce résultat a été obtenu avec le versement de 2 675 entreprises, soit 86% des entreprises concernées. Les conditions d'extension de l'accord du 27 novembre 2015, postérieures à la collecte, expliquent ce retard.

R. LECOMTE se félicite de ces résultats très satisfaisants compte tenu des accords tardifs qui ont organisé la collecte, en particuliers ceux des contributions conventionnelles des secteurs Imprimerie et Routage pour soutenir le développement de la formation professionnelle.

AR

M

Modalités administratives et financières pour les gestions de groupe.

K. BRUNEL est invitée à commenter la note remise en séance qui détaille les principaux points liés à la gestion mutualisée des fonds pour un groupe d'entreprises.

Il est rappelé qu'une cinquantaine de demande de gestion de groupe ont été enregistrée en 2015. Dans ces différents groupements, intégrant 25 entreprises de moins de 10 salariés. Les règles de mutualisation attachées aux nouvelles sections comptables et les nouvelles possibilités de mutualisation des fonds pourraient générer une amplification de ces besoins de gestions groupées des contributions à la formation.

K. BRUNEL fait lecture du protocole d'engagement de gestion de groupe. Il s'agit d'instituer une gestion de groupe sous l'autorité d'une tête de réseau. Le protocole doit faciliter la gestion des fonds et la mise en œuvre des projets (simplification administratives, dématérialisation, ...). Des réponses sont encore attendues sur l'articulation entre Gestion de groupe et Garantie formation.

Dans l'immédiat, concernant les entreprises de moins de 10 salariés, il s'agit de statuer sur les règles de mutualisation dans le cadre d'une gestion de groupe. Pour mémoire, les entreprises de moins de 10 salariés bénéficient d'une enveloppe annuelle pour financer leur plan de formation, comme suit :

- 1 500 €/an sur les contributions légale 0,40 % MS « Plan de formation »,
- + 750 €/an sur les contributions conventionnelles Routage 0,20% MS,
- + 1 500 €/an sur les contributions conventionnelles Imprimerie 0,50% MS.

Après en avoir débattu, les membres de la CPS décident :

- **Les gestions de groupe incluant des entreprises employant moins de 10 salariés ne peuvent inclure la part de financement issue des contributions légales. Seules les parts assises sur les contributions conventionnelles peuvent être mutualisées dans le cadre d'une gestion de groupe, soit :**
 - **Routage -10 salariés secteur : 750 €/an**
 - **Imprimerie -10 salariés secteur : 1 500 €/an**
- **Les versements volontaires des entreprises peuvent être mutualisés au profit de la gestion de groupe.**

Suivi des dispositifs de professionnalisation.

M. BEGUITE procède à la lecture commentée du document remis en séance.

Contrats de Professionnalisation (état au 11/04/2016):

23 contrats de professionnalisation, soit 12 940 heures et 187 445.85 € engagés. Deux contrats visent l'obtention d'un CQP, un contrat est conclu en CDI.

- 8 contrats relèvent d'entreprises employant moins de 10 salariés (33% des montants engagés),
- 15 contrats relèvent d'entreprises employant 10 salariés et plus (67% des montants engagés),
- Répartition contrats / secteur : 78% imprimerie, 0 % RBD, 9% Sérigraphie, 9% Routage, 4% Autre.

Pour mémoire, fin mars 2015, 42 contrats engagés pour 326 k€.

Périodes de Professionnalisation (état au 11/04/2016) :

64 Périodes de professionnalisation engagées pour 239 422.02 €, soit 24% du budget d'engagement (1 M€).

Examen des dossiers :

Un dossier documentaire qui expose les éléments synthétiques de chaque projet est remis aux membres de la commission.

- Voir le tableau des décisions de la commission.

Informations et questions diverses :

Dispositif Demandeurs d'emploi : K. BRUNEL commente le tableau de financement d'une action de pré-qualification aux métiers des industries graphiques de 350 heures dispensée du 14/09 au 21/12/2015 par Médiagraf, au profit de 10 demandeurs d'emploi. Cette action, qui n'est pas inscrite dans le tableau des engagements de Médiagraf validé par la CPS, a été organisée à la suite de l'annulation d'une action validée par la CPS pour l'exercice 2015. La direction de Médiagraf sollicite la CPS pour le financement de cette action dans le cadre du budget initialement alloué pour 2015.

K. BRUNEL précise que l'action totalise un coût de 64 260.00 €, et bénéficie d'un cofinancement du Conseil régional IdF pour 22 812.30 €. La demande à CGM porte 41 447.70 €, et respecte le budget global accordé à Médiagraf par la CPS du 18/12/2014 pour l'année 2015.

Après en avoir débattu, les membres de la CPS décident :

- Accord unanime pour financer l'action de pré-qualification aux métiers des industries graphiques de 10 demandeurs d'emploi dispensé par Médiagraf pour un montant de 41 447.70 €. Ce financement est accordé au titre des fonds 2015 réservés au dispositif DEC.

Gestion de groupe ST Finance: M. BEGUILTE présente la note remise en séance relative aux projets de formation menés en 2015 dans le cadre d'une gestion de groupe ST Finance qui réunit 7 entreprises (BLG, SIEP, Imp. Technographic, Roto Aisne, Europe Routage, Rotocolor, ST Finance) et représente 326 salariés.

L'organisation de cette gestion s'est sensiblement améliorée entre 2014 et 2015, mais un déficit d'information en son sein a révélé un écart entre les départs en formation et l'instruction des dossiers, notamment du fait de la limite de dépôt des DPC le 11 décembre 2015 (clôture de l'exercice). Ainsi, les actions de deux entreprises (Roto Aisne et SIEP) ont été enregistrées le 12 décembre, hors délais : 15 162.00 € de frais pédagogiques, 8 654.41 de salaires et charges, soit un total de 23 816.41 €.

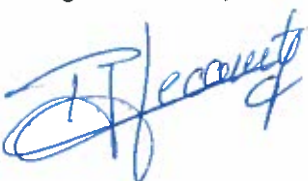
Après en avoir débattu, les membres de la CPS décident :

- Accord unanime pour financer les actions objectivant une certification dans le cadre du dispositif de Professionnalisation pour 8 100 €, et un financement sur fonds mutualisés du plan 10-49 salariés pour 4 038.42 €, soit un total de 12 138.36 €.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président R. LECOMTE remercie les participants et lève la séance à 13h00.

Adopté le 25 mai 2016

Roger LECOMTE,



Président

René ANELOT,



Vice-Président

